
Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit

Adhésif de liaison COV faible EPDM X-23

Synonymes

Adhésif

Famille chimique

Adhésif

Utilisation du produit

Adhésif de contact

Restrictions d'utilisation

Pour un usage industriel uniquement.

Information du fabricant

Carlisle SynTec

1285 Ritner Highway

Carlisle, PA 17013

USA

Téléphone : + 1-800-479-6832

Numéro de téléphone d'urgence : + 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.

Liquides inflammables - Catégorie 2

Danger d'aspiration - Catégorie 1

Sérieux dommages aux yeux/Irritation des yeux - Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau - Catégorie 1A

Carcinogénicité - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 1 (système nerveux central)

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1 (système nerveux central)

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2 (sang)

Éléments d'étiquette SGH**Symbole(s)****Mot signal**

Danger

Nom du matériau : Adhésif de liaison COV faible EPDM X-23

Numéro de produit : 324002

Mention(s) de danger

Liquide et vapeurs hautement inflammables
Peut être mortel en cas d'ingestion et d'infiltration dans les voies respiratoires
Provoque une irritation grave des yeux
Peut provoquer une réaction allergique de la peau
Susceptible de causer un cancer
Risque avéré d'effets graves sur les organes
Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut causer une somnolence ou des étourdissements
Risque avéré d'endommagement des organes suite à une exposition prolongée ou répétée
Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée

Mise(s) en garde**Prévention**

Se procurer des instructions spéciales avant utilisation.
Manipuler uniquement une fois que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises.
Maintenir le contenant correctement fermé.
Conserver loin de sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues, de surfaces chaudes - Ne pas fumer.
Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage anti-explosion.
Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques.
Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.
Utiliser seulement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée.
Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Ne pas respirer la poussière, la fumée, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les gouttelettes provenant des pulvérisations.
Se laver soigneusement après la manipulation du matériau.
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être portés en dehors du lieu de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Réaction

En cas d'incendie : utiliser des moyens d'extinction appropriés pour éteindre le feu.
En cas d'exposition : appeler un CENTRE ANTI-POISON ou consulter un médecin ou un pharmacien.
EN CAS D'INHALATION : déplacer l'individu affecté vers l'air frais et le maintenir calme dans une position confortable pour respirer.
Appeler le CENTRE ANTI-POISON ou consulter un médecin en cas de malaise.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la personne affectée en porte et si elles peuvent être retirées facilement.
Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche.
Si une irritation de la peau survient : demander un avis médical
Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin
NE PAS provoquer le vomissement
Traitement spécifique (voir étiquette)

Entreposage

Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant correctement fermé.
Conserver dans un endroit frais.
Garder le produit sous clé.

Nom du matériau : Adhésif de liaison COV faible EPDM X-23

Numéro de produit : 324002

Élimination

Éliminer le contenu/le contenant conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
Mélange	Polychloroprène	7-13
Secret commercial	Polyphénol antioxydant	0,1-1
1309-48-4	Oxyde de magnésium	0,1-1
1314-13-2	Oxyde de zinc	0,1-1
Secret commercial	Résine phénolique réactive à la chaleur	1-5
108-88-3	Toluène	3-7
67-64-1	Acétone	1-5
540-88-5	Acétate de tert-butyle	30-60
Mélange	Polymère styrène-butadiène	0,5-1,5
Mélange	Résine phénolique	0,5-1,5
79-20-9	Acétate de méthyle	10-30

Section 4 – PREMIERS SOINS

Description des mesures nécessaires

En cas d'exposition ou de question : appeler un CENTRE ANTI-POISON, un médecin ou un pharmacien.

Inhalation

Déplacer l'individu affecté vers l'air frais et le maintenir dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas de malaise.

Peau

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche. En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée, demander un avis médical.

Yeux

Rincer à l'eau avec précaution pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne affectée en porte et si elles peuvent être retirées facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou consulter un médecin ou un pharmacien. Ne PAS provoquer de vomissement.

Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis

Traiter les symptômes.

Principaux symptômes/effets**Aigus**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une grave irritation des yeux. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Provoque des effets graves sur le système nerveux central. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner la somnolence ou des étourdissements.

Différés

Susceptible de provoquer le cancer. Provoque des effets graves sur les organes suite à une exposition prolongée ou répétée : système nerveux central, sang.

Note à l'attention des médecins

Contient du toluène.

Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction**Moyens d'extinction convenables**

Utiliser un extincteur à poudre, à mousse ou à dioxyde de carbone. L'eau peut être inefficace.

Moyens d'extinction non convenables

Ne pas utiliser de jets d'eau à forte pression.

Dangers spéciaux liés aux produits chimiques

Liquide et vapeur hautement inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flammes.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone, oxydes d'azote

Note à l'attention des pompiers

Tenir à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes - Ne pas fumer. Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier. Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques.

Mesures de lutte contre l'incendie

Afin de se protéger des éventuelles expositions, les pompiers doivent porter une tenue de sécurité incendie complète comprenant un appareil respiratoire autonome (ARA).

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement et une tenue de protection individuels, voir Section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs. Aérer la zone affectée. Absorber avec de la terre, du sable ou autre matière non combustible et transférer dans le contenant. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure. Éliminer conformément à tous les règlements en vigueur.

Précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécurisée

Se procurer des instructions spéciales avant utilisation. Manipuler uniquement une fois que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises. Maintenir le contenant correctement fermé. Tenir à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes - Ne pas fumer. Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier. Utiliser des équipements antidéflagrants. Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques. Utiliser des outils anti-étincelles. Utiliser le produit uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée. Porter des gants, des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. **TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.**

Mesures de sécurité d'entreposage et incompatibilités

Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant correctement fermé.

Conserver dans un endroit frais.

Garder le produit sous clé.

Tenir à l'abri de la chaleur et des sources d'inflammation. Ne pas couper, percer ou souder sur ou près de ce contenant. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit.

Incompatibilités chimiques

Acides, basiques, agents oxydants puissants.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Oxyde de magnésium	1309-48-4
ACGIH :	10 mg/m ³ MPT de fraction inhalable
NIOSH :	750 mg/m ³ émanations DIVS

OSHA (É.-U.) :	15 mg/m ³ émanations MPT, particules totales	
Mexique :	10 mg/m ³ émanations MPT LMPE-PPT de Mg	
Oxyde de zinc	1314-13-2	
ACGIH :	2 mg/m ³ MPT de fraction respirable	10 mg/m ³ LECT de fraction respirable
NIOSH :	5 mg/m ³ de poussières et d'émanations MPT	10 mg/m ³ LECT d'émanations
	15 mg/m ³ poussières au plafond	500 mg/m ³ DIVS
OSHA (É.-U.) :	5 mg/m ³ MPT d'émanations; 15 mg/m ³ MPT de poussière totale; 5 mg/m ³ MPT de fraction respirable	
Mexique :	5 mg/m ³ MPT LMPE-PPT d'émanations; 10 mg/m ³ MPT LMPE-PPT de poussière	
	10 mg/m ³ LECT [LMPE-CT] d'émanations	
Toluène	108-88-3	
ACGIH :	20 ppm MPT	
NIOSH :	100 ppm MPT; 375 mg/m ³ MPT	150 ppm LECT; 560 mg/m ³ LECT
	500 ppm DIVS	
Europe :	50 ppm MPT; 192 mg/m ³ MPT	100 ppm LECT; 384 mg/m ³ LECT
	Risque de contamination importante à travers la peau.	
OSHA (É.-U.) :	200 ppm MPT	Max. 300 ppm
Mexique :	50 ppm MPT LMPE-PPT; 188 mg/m ³ MPT LMPE-PPT	
	Peau - risque d'absorption cutanée.	
Acétone	67-64-1	
ACGIH :	250 ppm MPT	500 ppm LECT
NIOSH :	250 ppm MPT; 590 mg/m ³ MPT	2 500 ppm DIVS (10 % LIE)
Europe :	500 ppm MPT; 1 210 mg/m ³ MPT	
OSHA (É.-U.) :	1 000 ppm MPT; 2 400 mg/m ³ MPT	

Mexique :	1 000 ppm MPT LMPE-PPT; 2 400 mg/m ³ MPT LMPE-PPT	
	1 260 ppm LECT [LMPE-CT]; 3 000 mg/m ³ LECT [LMPE-CT]	
Acétate de tert-butyle	540-88-5	
ACGIH :	200 ppm MPT	
NIOSH :	200 ppm MPT; 950 mg/m ³ MPT	1 500 ppm DIVS (10 % LIE)
OSHA (É.-U.) :	200 ppm MPT; 950 mg/m ³ MPT	
Mexique :	200 ppm MPT LMPE-PPT; 950 mg/m ³ MPT LMPE-PPT	
	250 ppm LECT [LMPE-CT]; 1 190 mg/m ³ LECT [LMPE-CT]	
Polymère styrène-butadiène	Mélange	
NIOSH :	10 mg/m ³ MPT de poussière totale; 5 mg/m ³ MPT de poussière respirable	
OSHA (É.-U.) :	15 mg/m ³ MPT de poussière totale; 5 mg/m ³ MPT de fraction respirable	
Mexique :	10 mg/m ³ MPT LMPE-PPT	20 mg/m ³ LECT [LMPE-CT]
Acétate de méthyle	79-20-9	
ACGIH :	200 ppm MPT	250 ppm LECT
NIOSH :	200 ppm MPT; 610 mg/m ³ MPT	250 ppm LECT; 760 mg/m ³ LECT
	3100 ppm DIVS (10 % LIE)	
OSHA (É.-U.) :	200 ppm MPT; 610 mg/m ³ MPT	
Mexique :	200 ppm MPT LMPE-PPT; 610 mg/m ³ MPT LMPE-PPT	
	250 ppm LECT [LMPE-CT]; 760 mg/m ³ LECT [LMPE-CT]	

Valeur limite biologique

Les composants de ce produit n'ont pas de valeur limite biologique.

Mesures d'ingénierie

Fournir un système de ventilation aspirante locale. Respecter les limites d'exposition en vigueur.

Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection anti-éclaboussures munies d'un écran facial pour éviter le contact avec la peau et les yeux, le cas échéant.

Protection de la peau

Porter des vêtements de travail à manches longues. Porter des chaussures de protection.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué NIOSH avec une cartouche filtrante appropriée ou une boîte filtrante lorsque les niveaux de concentration dans l'air risquent d'excéder les limites d'exposition.

Recommandations concernant les gants

Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	liquide jaune clair	État physique	Liquide
Odeur	Hydrocarbure	Couleur	jaune clair
Seuil olfactif	Non disponible	pH	Non disponible
Point de fusion	Non disponible	Point d'ébullition	132 - 231 °F (56 - 111 °C)
Point de congélation	Non disponible	Taux d'évaporation	3,8
Point d'ébullition	Non disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Auto-inflammation	869 °F (465 °C)	Point d'éclair	-0,4 °F (-18 °C)
Limite inférieure d'explosivité	1,2 %	Décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	12,8 %	Pression de vapeur	83 mmHg
Densité de vapeur (air = 1)	4	Densité (eau = 1)	Non disponible
Hydrosolubilité	Négligeable	Coefficient de partition n-octanol/eau	Non disponible
Viscosité	3 500 cps	Solubilité (autre)	Hydrocarbures
Densité	0,97 (relative)	COV	<250 g/l

Autre information

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun danger de réactivité attendu.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les produits incompatibles.

Incompatibilités chimiques

Acides, basiques, agents oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, oxydes d'azote

Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Informations sur les voies principales d'exposition**Inhalation**

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner la somnolence ou des étourdissements.

Contact avec la peau

Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Peut provoquer une irritation cutanée.

Contact avec les yeux

Provoque une grave irritation des yeux.

Ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale.

Toxicité aiguë et chronique**Analyse des composants - DL50/CL50**

Les composants de ce produit ont été testés sur diverses sources. Les résultats sont publiés ci-dessous :

Polychloroprène (mélange)

Rat, oral, DL50 : 20 000 mg/kg

Polyphénol antioxydant (secret commercial)

Rat, oral, DL50 : 5 000 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 >5 000 mg/kg

Rat, inhalation, CL50 > 165 mg/L 1 h

Oxyde de magnésium (1309-48-4)

Rat, oral, DL50 : > 5 000 mg/kg

Oxyde de zinc (1314-13-2)

Rat, oral, DL50 : 15 000 mg/kg

Rat, inhalation, CL50 > 5,7 mg/L

Toluène (108-88-3)

Rat, oral, DL50 > 7 000 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 : 12 - 14 g/kg

Rat, inhalation CL50 : 30-35 mg/L

Acétone (67-64-1)

Rat, oral, DL50 5 800 mg/kg

Cobaye DL50 >7 246 mg/kg

Rat, inhalation, CL50 : 32 000 ppm 4 h

Acétate de tert-butyle (540-88-5)

Rat, oral, DL50 : 4 500 mg/kg

Cutané, DL50 >2 000 mg/kg

Inhalation, DL50 : 12,52 mg/L 4 heures

Élastomer thermoplastique (secret commercial)

Rat, oral, DL50 >2 000 mg/kg

Cutané, DL50 >2 000 mg/kg

Polymère styrène-butadiène (mélange)

Rat, oral, DL50 : 6 450 mg/kg

Acétate de méthyle (79-20-9)

Rat, oral, DL50 : 6 482 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 >2 000 mg/kg

Rat, inhalation, CL50 >49 mg/L 4 h

Effets immédiats

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une grave irritation des yeux. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Provoque des effets graves sur le système nerveux central. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner la somnolence ou des étourdissements.

Effets différés

Susceptible de provoquer le cancer. Provoque des effets graves sur les organes suite à une exposition prolongée ou répétée : système nerveux central, sang.

Irritation/corrosivité

Provoque une grave irritation des yeux. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Cancérogénicité des composants

Polychloroprène	Mélange
CIRC :	Supplément 7 [1987]; Monographie 19 [1979](Groupe 3 (non classable)).
Oxyde de magnésium	1309-48-4
ACGIH :	A4 - Non classable comme agent cancérigène pour les humains.
Toluène	108-88-3
ACGIH :	A4 - Non classable comme agent cancérigène pour les humains.
CIRC :	Monographie 71 [1999]; Monographie 47 [1989]; (Groupe 3 (non classable)).
Acétone	67-64-1
ACGIH :	A4 - Non classable comme agent cancérigène pour les humains.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Système nerveux central

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Sang, système nerveux central

Danger d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition

Peut provoquer une réaction cutanée allergique. L'aspiration du produit dans les poumons peut engendrer une pneumonie chimique.

Informations supplémentaires

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 12 – INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Écotoxicité

Éviter le rejet dans l'environnement.

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Polyphénol antioxydant	Secret commercial
Poissons :	Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures 0,2 mg/L [semi-statique]
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 : 72 heures 2,2 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures 0,2 mg/L IUCLID
Toluène	108-88-3
Poissons :	Pimephales promelas, CL50 : 96 heures 15,22 - 19,05 mg/L [en mouvement] (1 jour); Pimephales promelas, CL50 : 96 heures 12,6 mg/L [statique]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures 5,89 - 7,81 mg/L [en mouvement]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures 14,1 - 17,16 mg/L [statique]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures 5,8 mg/L [semi-statique]; Lepomis macrochirus, CL50 : 96 heures 11 - 15 mg/L [statique]; Oryzias latipes, CL50 : 96 heures 54 mg/L [statique]; Poecilia reticulata, CL50 : 96 heures 28,2 mg/L [semi-statique]; Poecilia reticulata, CL50 : 96 heures 50,87 - 70,34 mg/L [statique]
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata, CE50 : 96 heures > 433 mg/L IUCLID; Pseudokirchneriella subcapitata, CE50 : 72 heures 12,5 mg/L [statique] EPA
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures 5,46 - 9,83 mg/L [statique] EPA; Daphnia magna CE50 : 48 heures 11,5 mg/L IUCLID
Acétone	67-64-1
Poissons :	Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures 4,74 - 6,33 mL/L; Pimephales promelas, CL50 : 96 heures 6 210 - 8 120 mg/L [statique]; Lepomis macrochirus, CL50 : 96 heures 8 300 mg/L
Invertébrés :	Daphnia magna, CE50 : 48 heures 10 294 – 17 704 mg/L [statique] EPA; Daphnia magna, CE50 : 48 heures 12 600 – 12 700 mg/L IUCLID
Acétate de tert-butyle	540-88-5
Poissons :	Pimephales promelas, CL50 : 96 heures 296 - 362 mg/L [en mouvement]; Oncorhynchus mykiss CL50 : 96 heures 240 mg/L
Invertébrés :	Daphnia magna, CE50 : 48 heures 350 mg/L

Acétate de méthyle	79-20-9
Poissons :	Pimephales promelas, CL50 : 96 heures 295 - 348 mg/L [en mouvement]; Brachydanio rerio, CL50 : 96 heures 250 - 350 mg/L [statique]
Algues :	Desmodesmus subspicatus, CE50 : 72 heures >120 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures 1026,7 mg/L IUCLID

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible pour ce produit.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible pour ce produit.

Mobilité

Aucune information disponible pour ce produit.

Autre toxicité

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Éliminer le contenu/les contenants conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Section 14 – INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Information du ministère des Transports des États-Unis :

Appellation réglementaire : Adhésifs

Classe de danger : 3

Numéro ONU/NA : 1133

Groupe d'emballage : II

Étiquette(s) requise(s) : 3

Information supplémentaire : Dispositions particulières (172.102) : 149, B52, IB2, T4, TP1, TP8

Information relative à l'IATA :

Numéro ONU : 1133

Information relative à l'IMDG :

Numéro ONU : 1133

Information relative au TDG :

Numéro ONU : 1133

Section 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Règlements fédéraux des États-Unis

Ce produit contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants devant être identifiés, conformément à la section 302 (40 CFR 355 annexe A) et à la section 313 (40 CFR 372.65) du SARA, au CERCLA (40 CFR 302.4), au TSCA 12(b), ou nécessitant un plan de sécurité des procédés d'OSHA.

Toluène	108-88-3
SARA 313 :	1 % de concentration de minimis
CERCLA :	1 000 lb QD; 454 kg QD
Acétone	67-64-1
CERCLA :	5 000 lb QD; 2 270 kg QD
Acétate de tert-butyle	540-88-5
CERCLA :	5 000 lb QD; 2 270 kg QD

SARA sections 311/312 (40 CFR 370 sous-parties B et C)

Danger immédiat pour la santé : oui **Danger chronique pour la santé :** oui **Risque d'incendie :** oui
Pression : non **Réactivité :** non

Règlementations d'État des États-Unis

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes de substances dangereuses d'États américains suivants :

Composant	Numéro CAS	Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey	Pennsylvanie
Oxyde de magnésium	1309-48-4	oui	oui	oui	oui	oui
Oxyde de zinc	1314-13-2	oui	oui	oui	oui	oui
Toluène	108-88-3	oui	oui	oui	oui	oui
Acétone	67-64-1	oui	oui	oui	oui	oui
Acétate de tert-butyle	540-88-5	oui	oui	oui	oui	oui
Polymère styrène-butadiène	Mélange	non	oui	oui	oui	oui
Acétate de méthyle	79-20-9	oui	oui	oui	oui	oui

Nom du matériau : Adhésif de liaison COV faible EPDM X-23

Numéro de produit : 324002

La déclaration suivante est établie conformément à la loi California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (Proposition 65) :

AVERTISSEMENT : ce produit contient un composant chimique connu par l'État de Californie comme étant à l'origine d'anomalies congénitales ou d'autres effets néfastes sur la reproduction.

Toluène	108-88-3
Tox. repro/cong.	Toxicité congénitale, liste du 01/01/1991.

Liste de Divulgence des Ingrédients (LDI) du SIMDUT

Les composants de ce produit ont été contrôlés conformément à la Liste de Divulgence des Ingrédients du SIMDUT. Cette liste indique les produits chimiques qui doivent être identifiés sur les fiches techniques de santé et de sécurité s'ils entrent dans une composition qui remplit les critères du SIMDUT mentionnés dans les règlements sur les produits contrôlés et s'ils sont présents en quantité supérieure à celle indiquée sur la LDI.

Oxyde de magnésium	1309-48-4
	1 %
Oxyde de zinc	1314-13-2
	1 %
Toluène	108-88-3
	1 %
Acétone	67-64-1
	1 %
Acétate de tert-butyle	540-88-5
	1 %
Acétate de méthyle	79-20-9
	1 %

Analyse des composants - Inventaire

Polychloroprène (mélange)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN - ENCS	JPN - ISHL	KOR - KECI/KECL	KOR - TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	DSL	non	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui

Polyphénol antioxydant (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN - ENCS	JPN - ISHL	KOR - KECI/KECL	KOR - TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	DSL	NIE	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	non

Nom du matériau : Adhésif de liaison COV faible EPDM X-23

Numéro de produit : 324002

Oxyde de magnésium (1309-48-4)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN - ENCS	JPN - ISHL	KOR - KECI/KECL	KOR - TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	DSL	NIE	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui

Oxyde de zinc (1314-13-2)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN - ENCS	JPN - ISHL	KOR - KECI/KECL	KOR - TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	DSL	NIE	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui

Toluène (108-88-3)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN - ENCS	JPN - ISHL	KOR - KECI/KECL	KOR - TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	DSL	NIE	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui

Acétone (67-64-1)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN - ENCS	JPN - ISHL	KOR - KECI/KECL	KOR - TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	DSL	NIE	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui

Acétate de tert-butyle (540-88-5)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN - ENCS	JPN - ISHL	KOR - KECI/KECL	KOR - TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	DSL	NIE	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui

Polymère styrène-butadiène (mélange)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN - ENCS	JPN - ISHL	KOR - KECI/KECL	KOR - TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	NSL	NIE	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui

Acétate de méthyle (79-20-9)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN - ENCS	JPN - ISHL	KOR - KECI/KECL	KOR - TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	DSL	NIE	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui

Section 16 – AUTRE INFORMATION

Classement SIMDUT

Risque pour la santé : 2* Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

Classement NFPA

Risque pour la santé : 2 Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

Sommaire des changements

Date de révision : 1 juin 2018

Note de révision : Mise à jour générale

Sigle / Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU - Australie; DBO - Demande biochimique en oxygène; C - Celsius; CAN - Canada; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP - Classification, Labelling, and Packaging; CHN - Chine; RPC - Règlements sur les produits contrôlés; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT - Ministère des Transports des États-Unis; DSD - Dangerous Substance Directive; LIS - Liste intérieure des substances; CEE - Communauté économique européenne; EINECS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA - Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE - Union européenne; F - Fahrenheit; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale; LDI - Liste de divulgation des ingrédients; DIVS - Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN - Japon; KOW - Coefficient de partage octanol/eau; KOR - Corée du Sud; LIE - Limite inférieure d'explosivité; LLV - Level Limit Value; LOLI - List Of Lists™ - Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK - Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle; NFPA - National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry (Registre du secret commercial du New Jersey aux États-Unis); NTP - National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL - Nouvelle-Zélande; OSHA - Occupational Safety and Health Administration; PHL - Philippines; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH - Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act; LECT - Limite d'exposition de courte durée; TMD - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT - Moyenne pondérée dans le temps; LSE - Limite supérieure d'explosivité; É.-U. - États-Unis.

Autre information**Avis de non-responsabilité :**

L'information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement élaboré avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des renseignements et données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de cette information ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. L'information contenue dans le présent document peut être appliquée dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que leur destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.